

Les conditions spécifiques d'abonnement détaillées ci-après ont valeur de contrat pour celui qui s'engage à les respecter. Ces conditions sont spécifiques et complètent les conditions générales d'abonnement. Ces conditions spécifiques peuvent être complétées par des conditions propres aux options souscrites.

Concept-galerie.com est un service de la Galerie de l'Echarpe.

Le présent document a pour objet de définir les conditions spécifiques de fourniture de l'offre de service GALERIE proposée par Concept-galerie.com. GALERIE est un service d'exposition dans la Galerie de l'Echarpe, sis Toulouse (31000), 18 rue Peyrolières.

Article 1 - Descriptif de l'offre

Concept-galerie.com offre la possibilité d'exposer dans les murs de la Galerie de l'Echarpe, située 18 rue Peyrolières à Toulouse. La Galerie de l'Echarpe dispose d'une surface d'exposition de soixante dix mètres carrés et est composée de deux salles, et d'une hauteur plafond de quatre mètres cinquante. Ce lieu est mis à la disposition des abonnés, pour une durée d'une semaine. Concept-galerie.com est intermédiaire dans la location faite entre l'abonné et Jack Lalo, propriétaire de la Galerie de l'Echarpe, Concept-galerie.com agissant comme mandataire pour le compte de Jack Lalo. Un contrat de bail doit être signé entre l'abonné et Jack Lalo.

Article 2 - Détail de l'offre et conditions de réservation

- location de la galerie sous réserve de justifier des assurances nécessaires et de respecter l'intégrité des lieux
- aide à l'installation de l'exposition dans les lieux
- espace de présentation de l'exposition sur le site Internet www.concept-galerie.com

Article 3 – Assurance

L'exposant s'engage à souscrire aux assurances nécessaires pour la location des lieux et plus particulièrement à une assurance clou à clou couvrant chaque œuvre exposée. Concept-galerie.com décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation des œuvres exposées.

Article 4 - Etat des lieux d'entrée et de sortie, dépôt de garantie

Un état des lieux d'entrée et de sortie permet de juger de la bonne conservation des lieux par l'exposant. Ces états sont signés par les parties le premier et dernier jour de location.

Un chèque de dépôt de garantie d'un montant de cinq cent (500) euros est également demandé. Ce chèque n'est pas encaissé, sauf dégradation des lieux.

L'exposant s'engage à respecter l'intégralité des consignes de sécurité et préservation des lieux.

Les travaux sont strictement interdits. L'atteinte aux murs de la galerie (clous, visserie, ...) est intégralement prohibée.

Il est par ailleurs strictement interdit, sauf accord de la direction de la Galerie de l'Echarpe, d'utiliser un matériel autre que celui fourni.

En cas de détérioration des lieux et/ou du matériel fourni, la galerie de l'Echarpe se réserve le droit de conserver, sous justificatif, tout ou partie du dépôt de garantie et d'engager les poursuites appropriées contre l'exposant.

Article 5 - Présence, horaires d'ouverture de la galerie et maintenance.

La surveillance des lieux est à la charge de l'exposant, qui doit être présent sur les lieux pendant les heures d'ouverture de la galerie. La galerie doit être ouverte de 11h à 19h sans interruption. Les lieux doivent être maintenus en un état de propreté respectable.

Paraphe exposant

